

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE ORDINAIRE DU COMITE SYNDICAL 26 NOVEMBRE 2015

Nombre de membres	L'an deux mille quinze, le 26 novembre à dix-sept heures trente, le Comité Syndical s'est réuni à Corneilhan, en séance publique sous la Présidence de Monsieur Gilles D'ETTORE, Président.
En exercice : 54 Présents : 29 Votants : 33 Suffrages exprimés : 33	Présent(e)s titulaires : Mesdames et Messieurs, Yannick ALLEGRE, Gérard BARRAU, Alexandra BOUISSY LESTEL, Rémi BOUYALA, Didier BRESSON, Alain CARALP, Pierre CROS, Gilles D'ETTORE, Norbert ETIENNE, Sébastien FREY, Robert GAIRAUD, Jean-Pierre LAMBERT, Yann LLOPIS, Jean-Claude MARCHI, Michèle MILLER, Richard NOUGUIER, Hervé OBIOLS, Serge PESCE, Jean-Christophe PETIT, Daniel RENAUD, Patrick SOL, Michel SUERE, Florence TAILLADE, Emmanuel VILLANEUVA, conseillères et conseillers syndicaux titulaires.
Vote	Présent(e)s suppléant(e)s : Madame, Messieurs, Edith FABRE, Michel FARENC, Régis GARCIN, Claude GEISEN, Alain GRENIER, conseillère et conseillers syndicaux suppléants.
Pour : 33 Contre : 0 Abstention : 0	Absent(e)s excusé(e)s représentés par mandats : Madame, Messieurs, Gwendoline CHAUDOIR, Guy COMBES, Jordan DARTIER, Bruno ENJALBERT, conseillères et conseillers syndicaux ayant donné respectivement mandat à Messieurs, Gilles D'ETTORE, Florence TAILLADE, Sébastien FREY, Hervé OBIOLS, conseillers syndicaux.
Date de convocation	Absent(e)s excusé(e)s suppléés : Messieurs, Alain BIOLA, Gérard BOYER, Jordan DARTIER, Frédéric LACAS, Stéphane PEPIN-BONET, conseillers syndicaux.
19 NOVEMBRE 2015	Absent(e)s excusé(e)s : Mesdames et Messieurs, Gérard ABELLA, Guy AMIEL, Francis FORTE, Alexandra FUCHS, Dominique GARCIA, Gérard GAUTIER, Robert GELY, Valérie GONTHIER, Michel HERAIL, Stéphane HUGONNET, Pascale LAUGE, Jacques LIBRETTI, Robert MENARD, Jean-Pierre PEREZ, Pierre POLARD, Christine PRADEL, Jean-Claude RENAUD, Edgar SICARD, Christophe THOMAS, Philippe VIDAL, Alain VOGEL-SINGER, Luc ZENON, conseillères et conseillers syndicaux titulaires.
Date de transmission en sous-préfecture	
.....	
Date d'affichage	Le Comité Syndical a choisi pour secrétaire de séance : Yann LLOPIS.
.....	
Délibération	OBJET : AMORTISSEMENTS
N° 2015-26	<u>Rapporteur : Le Président</u>
Contrôle de légalité	Conformément aux dispositions de l'article 1 ^{er} du décret n° 96-923 du 13 juin 1996, pris pour application de l'article L.2321-2 du C.G.C.T., le Syndicat Mixte du SCoT du Biterrois est tenu d'amortir les immobilisations corporelles et incorporelles. La durée d'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles est fixée pour chaque bien ou chaque catégorie de biens, par l'assemblée délibérante à l'exception : <ul style="list-style-type: none">- Des frais d'études non suivies de réalisations, obligatoirement amortis sur une durée maximum de cinq ans ;- Des frais de recherche et de développement amortis sur une durée maximum de cinq ans en cas de réussite du projet et immédiatement, pour leur totalité, en cas d'échec ;- Des brevets amortis sur la durée du privilège dont ils bénéficient ou sur la durée effective de leur utilisation si elle est plus brève.

Pour les autres immobilisations, est soumis à votre approbation le barème de durée d'amortissement ci-dessous :

Immobilisations incorporelles :

- 202 : Etudes 5 ans
- 205 : Logiciels 2 ans

Immobilisations corporelles :

- 2182 : Véhicule 5 ans
- 2184 : Mobilier ~~12~~ 10 ans
- 2183 : Matériel de bureau électrique ou électronique 7 4 ans
- 2183 : Matériel informatique 3 2 ans

Ceci exposé, il vous est proposé :

- **D'ADOPTER** les propositions de durée d'amortissements ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Le Comité Syndical, **ADOpte** cette proposition à l'unanimité
Ainsi délibéré à Béziers, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,


Le Président,
Gilles D'ETTORE